



Appearance-Gard^{MD}
PROGRAMME DE SERVICE DE VÉHICULE

Toujours de garde.

Une couverture pour le Canada, là où la route vous réserve des surprises.



Ici, au Canada, nous dépendons de nos véhicules au quotidien. Et chaque jour laisse sa trace. Une bosse par ici. Un éclat par-là. L'éraflure que vous n'aviez pas remarquée hier...

C'est là qu'Appearance-Gard intervient. Conçues pour résister à l'usure causée par les conditions de conduite typiquement canadiennes, nos protections préservent l'aspect, l'état et la valeur de votre véhicule avant que les petits problèmes ne s'aggravent. On parle ici d'une protection à l'épreuve du Canada, prête à affronter tout ce que la route réserve, et toujours de garde.

Refait au Canada.

Qu'il s'agisse de petites bosses et éraflures quotidiennes ou de dommages saisonniers causés par les graviers et le sable, nous nous en occupons dès maintenant afin d'éviter des réparations plus coûteuses à l'avenir.

L'intérieur aussi.

Les déchirures, les coupures et l'usure dans l'habitacle dues aux cafés, aux longues journées passées en voiture et à une vie toujours en déplacement : tout ça reste propre, bien entretenu et sous contrôle.

L'élite de la conduite.

Si vous roulez suffisamment longtemps sans faire de réclamation, vous pourriez bénéficier d'un crédit pouvant aller jusqu'à 100 % sur votre prochain contrat Appearance-Gard. Pas mal, non?

Waouh, Canada!

Lorsque vient le moment de revendre ou de changer de véhicule, son état est déterminant. Nous veillons à ce que votre véhicule reste en parfait état, pour que la seule surprise soit une bonne surprise : sa valeur

Renseignez-vous auprès de votre concessionnaire sur Appearance-Gard.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur sym-tech.ca/fr/produits/produits-esthetique/appearance-gard/

Choisissez la couverture qui vous convient.

Notre formule de base répond aux besoins de couverture les plus courants. Et pour encore plus de tranquillité d'esprit, il y a Appearance-Gard Plus.

Appearance-Gard couvre les six principaux points ci-dessous.

 Récompense en l'absence de réclamation : Offre jusqu'à 100 % de crédit accordé à l'échéance du contrat pour l'achat d'un nouveau contrat Appearance-Gard. ¹	 Protection contre les bosses et les creux : Élimine les petits dommages extérieurs et redonne à votre véhicule son aspect d'origine grâce à la technique de réparation des bosses sans peinture (PDR).
 Réparation des déchirures, coupures et brûlures : Permet de réparer les déchirures, les coupures ou les brûlures accidentelles sur le tissu ou le cuir de vos sièges.	 Réparation et remplacement du pare-brise³ : Couvre votre pare-brise contre les éclats ou les fissures causés par des cailloux ou d'autres débris présents sur la route.
 Protection des phares et des feux arrière : Offre une couverture pour les phares (y compris certaines barres d'éclairage), les feux arrière et les antibrouillards.	 Prestation de location de voiture : Rembourse jusqu'à 75 \$ de frais de location de voiture pour les demandes admissibles.

Appearance-Gard Plus² offre ces avantages supplémentaires.

 Remplacement de clés/télécommandes : Couvre le remplacement et la reprogrammation des clés et des télécommandes perdues, volées ou endommagées.
 Protection pour la réparation des jantes en alliage : Offre une protection pour la remise en état des jantes en alliage endommagées par des éraflures, des rayures ou des frottements de trottoir contre les bordures de trottoir dus à des aléas de la route.
 Protection pour la réparation de peinture : Permet de réparer les dommages causés à la peinture sur les surfaces extérieures de votre véhicule, au-delà des petites bosses et rayures quotidiennes.
 Renseignez-vous sur nos conditions avantageuses, avec des durées allant de 1 à 8 ans.



Frequently Asked Questions

- **Une réclamation augmentera-t-elle le montant de ma prime d'assurance?**
Non. Appearance-Gard prend en charge les réparations esthétiques, ce qui n'a donc aucune incidence sur le montant de vos primes d'assurance automobile.
- **Y a-t-il une franchise?**
Aucune franchise. Les réparations couvertes sont prises en charge à hauteur des limites de votre couverture, sans frais supplémentaires à votre charge.
- **Je suis en location. En quoi cette couverture m'est-elle utile?**
La couverture permet de conserver l'aspect d'une voiture neuve et peut réduire les frais liés à l'usure à la fin du contrat de location.
- **Puis-je en bénéficier avec un véhicule d'occasion?**
Oui, à condition que votre concessionnaire garantisse qu'il n'y a aucun dommage esthétique préexistant au moment de la vente.
- **Puis-je transférer la protection si je vends?**
Oui. La couverture peut être transférée, ce qui augmente la valeur de revente et offre une certaine tranquillité d'esprit au prochain conducteur.
- **Comment puis-je faire une réclamation?**
Contactez votre concessionnaire pour entamer la procédure. Nous sommes ravis d'aider et d'être toujours de garde.

On est là quand vous avez besoin de nous, Canada. Et toujours là même quand ce n'est pas le cas. C'est ça, être toujours de garde.

Renseignez-vous auprès de votre concessionnaire sur Appearance-Gard.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur sym-tech.ca/fr/produits/produits-esthetique/appearance-gard/

Sym-TechTM
SERVICES AUX CONCESSIONNAIRES
COMPAGNIE DU GROUPE AMYN TA

165 Commerce Valley Drive West, Suite 500, Thornhill, ON L3T 7V8 | 1.800.363.5796 | 905.889.5390

¹ Des conditions générales s'appliquent. Aucune réclamation ne doit avoir été déposée pendant la durée du contrat et le nouveau contrat doit être souscrit auprès du concessionnaire vendeur d'origine.

² Appearance-Gard Plus est une option complémentaire au contrat Appearance-Gard[®] de base.

³ Le remplacement du pare-brise n'est pas offert en Alberta.

Cette brochure est fournie à titre indicatif uniquement. Certaines restrictions, exclusions et limitations s'appliquent à la couverture. Les détails de la couverture, la disponibilité et les conditions peuvent varier d'une province à l'autre. Veuillez consulter le contrat pour connaître tous les détails relatifs à la couverture et aux conditions d'admissibilité. Veuillez noter que cette couverture est considérée comme une assurance dans certaines provinces (veuillez consulter votre police pour connaître les détails de la couverture). Appearance-Gard[®] est souscrit par une compagnie d'assurance canadienne agréée.